



DECLARATION CHOIX ECLAIRE

Je soussigné(e) (nom, prénom)

.....
Adhérent/ parent d'adhérent mineur₁ de l'Espoir Gym Luçon Sud Vendée Littoral, reconnais avoir reçu et compris les règles d'accès et les règles de vie liées à la pandémie de COVID-19 du protocole sanitaire ci-joint et m'engage à les respecter dans leur intégralité sans exception.

J'autorise ma fille /mon fils à reprendre les cours de gymnastique dispensés par le club Espoir Gym Luçon Sud Vendée Littoral même si la pandémie n'est pas enrayée et n'engagerait aucune poursuite envers l'Espoir Gym Luçon Sud Vendée Littoral ou la municipalité de la ville de Luçon s'il s'avérait que ma fille /mon fils soit infecté.

Je m'engage notamment à ce que ma fille / mon fils :

1. adopte les gestes barrières

- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise un mouchoir à usage unique et je le jette après utilisation
- Je salue sans serrer la main ni embrasser

2. respecte la consigne de distanciation si je ne porte pas de masque de 1m minimum dans toute situation

- Je m'engage à ne pas rentrer sur le site en cas de symptômes tels que de la toux, de la fièvre, des difficultés de respiration, des maux de tête et/ou de gorge, des courbatures, une grande fatigue, une perte de l'odorat et/ou du goût, une diarrhée.
- Si tel était le cas ou si je suis en contact étroit avec un cas COVID-19 confirmé, je m'engage à ne pas me rendre sur l'un des sites sur lequel est pratiqué l'activité, sauf si un test virologique a été réalisé et est négatif.

Nous vous rappelons qu'en cas de symptômes, vous devez appeler votre médecin traitant ou le 15, rester chez vous et vous isoler.

Le bureau de l'EGLSVL

Nom et Prénom de

l'adhérent :

Nom et Prénom du représentant légal si enfant

mineur :

Fait à Le 2020

Signature (représentant légal si mineur):



PROTCOLE SANITAIRE EGLSVL REGLES DE VIE

ACCES à la salle spécialisée :

L'accès à la salle spécialisée se fait par l'entrée à côté du bar (suivre signalétique et marquage au sol **rouge**).

L'accès aux vestiaires est interdit

L'accès aux sanitaires est autorisé un par un muni d'un masque.

La sortie se fait soit du côté des poutres avec accès direct sur extérieur, soit en suivant la signalétique et marquage au sol **noir** (revoir avec la mairie).

Seuls les gyms sont autorisés à l'accès du complexe et de la salle spécialisée.

Les parents accompagnent les gyms jusqu'à l'entrée du complexe au besoin mais doivent rester impérativement à l'extérieur du complexe.

Les gyms doivent attendre l'entraîneur avant d'entrer dans la salle, muni d'un masque.

Celui-ci est tenu de noter sur un registre journalier les nom et prénom du gym, son groupe et ses coordonnées téléphoniques.

Un lavage des mains avec une solution hydro alcoolique sera systématique avant l'entrée dans la salle de gymnastique puis en fin d'entraînement.

TENUE VESTIMENTAIRE et MATERIEL :

L'accès aux vestiaires étant interdit, les gyms arrivent à la salle en tenue avec un sac pour y mettre les vêtements et chaussures.

La tenue préconisée par l'entraîneur (afin de limiter les contacts lors des parades) est le justaucorps ou sokol, short et tee shirt. Des chaussettes propres sont également demandées

Il est aussi demandé de prévoir **une trousse ou un sac contenant des pansements , des mouchoirs, du gel hydro alcoolique, des élastiques et barrettes pour cheveux, d'une paire de chaussettes propres de rechange, d'un masque de rechange et d'un sac poubelle pour mettre l'usager ,d'une bouteille d'eau marquée, d'une collation au besoin, d'une serviette éponge et d'une boite avec couvercle suffisamment grande pour y mettre un bloc de magnésie.**

N'oubliez pas vos maniques

Cette trousse ou sac devra suivre le gym tout au long de son cours d'un agrès à un autre.

DONC chaque gym doit respecter ce dress code et se munir impérativement de ce nécessaire sous peine d'exclusion au cours. :

L'ensemble du bureau de l'EGLSVL vous remercie par avance de bien respecter ce protocole car en cas de non-respect lors d'un contrôle de la municipalité, de la gendarmerie ou autres, le club risquerait de se voir interdire l'accès à la salle, voir même l'interdiction définitive d'exercer.

Le bureau de l'EGLSVL

Nom et Prénom de

l'adhérent :

Nom et Prénom du représentant légal si enfant

mineur :

Fait à Le 2020

Signature (représentant légal si mineur):